

CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 20 OCTOBRE 2015

Compte-rendu

L'an deux mil quinze, le vingt du mois d'octobre, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire à 19 h 30, sous la présidence de M. THIVEND Bernard, Maire.

Etaient présents : M. Bernard THIVEND, Maire, Mmes et MM. Eric MARTIN, Pascale MACHILLOT, Christian BUONO, Philippe NEMOZ, Adjoint, Anthony FAYET, Marie-Pierre FAYOLLE, Véronique FILLION, Laurent FROMENT, Maud GENOUX, Régis LAURENT, Walter MASTON, Martine MÉRIGOT, Catherine MOUILLER, Michel NELY et Céline POMMIER.

Absents excusés : Anne-Claude BISSONNIER, Laurent MAREY

Absente : Catherine BAILBE

Date de la convocation : 14 octobre 2015

Secrétaire élue pour la séance : Mme POMMIER

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNAL ET BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

M. NEMOZ, Adjoint, Responsable de la commission Finances, présente les décisions modificatives.

Section de FONCTIONNEMENT						
DEPENSES				RECETTES		
Art.				Art		
6218		Personnel ext et formation apprenti	3 800,00	7325	FPIC	7 815,00
6413		Personnel non titulaire	8 000,00	7471	Fonds amorçage péricol	-7 984,00
64168		Autres emplois insertion	5 000,00	74718	Fonds amorçage péricol	7 984,00
6454		Cotisations assedic	900,00			
6455		Régularisation assurance person	600,00			
021		Dépenses imprévues	-10 485,00			
			7 815,00			7 815,00

Section d'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Art.	Op.			Art.	Op.		
				1022		FCTVA	-1 868,28
				1342	102	Amendes de police	4 657,00
				1321	188	Subvention sénatrice secrétariat	11 100,00
020		Dépenses imprévues	12 810,72	1323	124	Logement St Martin	-1 078,00

de l'Ouest Roannais. Celui-ci prendra effet à compter du 1er janvier 2015. Pour les actions enfance concernées par cet avenant, le CEJ représente une recette annuelle de plus de 1 004 210,92 € pour Roannais Agglomération.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°2 au Contrat enfance jeunesse de l'Ouest Roannais avec la Caisse d'allocations familiales, pour y intégrer les actions des communes du territoire de l'ex Communauté de communes de la Côte Roannaise et celles de l'ex Pays de Perreux
- Autoriser M. le Maire signer cet avenant n° 2.

Adopté à l'unanimité.

PLAN DE FORMATION AU PROFIT DES AGENTS DE LA COMMUNE DE POUILLY LES NONAINS

La loi de 2007 n'a fait que confirmer et rappeler l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la structure, qui mentionnera les actions de formation suivante :

- Formations d'intégration et de professionnalisation
- Formations de perfectionnement
- Formations de préparation aux concours et examens professionnels.

Le plan de formation devra également identifier les actions mobilisables pour les agents dans le cadre de leur DIF.

Forts de deux expériences ayant abouti à l'élaboration de plans de formation inter-collectivités pour les années 2009-2011 et 2012-2014, le CNFPT et le Centre de Gestion de la Loire ont décidé de renouveler leur partenariat pour élaborer un nouveau plan de formation 2015, 2016 et 2017 qui donne une priorité à la territorialisation des actions.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- 1 – d'approuver le principe de retenir pour les agents le plan pluriannuel de formation intercollectivités validé par le Comité technique intercommunal
- 2 – de constater qu'en validant le plan de formation, cela permet de remplir l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit :
Intégration et professionnalisation, perfectionnement, préparation aux concours et examens professionnels.
- 3 – de confirmer que le plan de formation ainsi retenu permet d'identifier des actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur Droit Individuel à la Formation (DIF),
- 4 – d'approuver le règlement de formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation dans le respect des droits et obligations applicables en matière de formation.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT VOIRIE 2016 –DEMANDE DE SUBVENTION

M. BUONO, Adjoint Responsable de la Commission Voirie, présente aux Conseillers les projets retenus par sa commission :

. Chemin Trotteloup	56 715.00 € H.T.
. Purges et Pata	11 000.00 € H.T.

TOTAL ESTIMATIF des TRAVAUX 67 715.00 € H.T

Le Conseil municipal,

- décide de retenir les travaux de voirie proposés sur la base des estimations présentées pour un montant total de 67 715 € H.T., soit 81 258 € T.T.C. et autorise le Maire à lancer la consultation,
- sollicite du Conseil départemental de la Loire la subvention la plus élevée possible dans le cadre du programme 2016 de Voirie communale et rurale,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits lors du vote du budget primitif 2016.